

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01 janvier 1953 portant modifications au Code général des Impôts directs

n° 01

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date de publication
1 janvier 1953

Date du numéro
1 mars 1953

VISAS

Le conseil Représentatif de la Côte Français des Somalis

Vula loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence du Conseil Représentatif en Côte Française des Somalis: Délibérant en matière d'impôts,taxes et contributions, conformément l'article 13 de la loi susvisée
A adopté dans sa annee du 29 novembre 1952 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Le titre X du Code général des Impôts directs (impôt foncier sur les paillotes et maisons en planches), art. 156, est abrogé pour compter du 1er janvier 1953.

Le PresidentSigné : A.V. SAHATDJIAN.**Le Secrétaire :**Signé : J. Mary.